



Couplevie

Direction Générale des Services

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

4 février 2022

Un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants,
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif,
- le débat n'a aucun caractère décisionnel,
- sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Outre le caractère obligatoire de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi (n°2018-32) de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Contrairement au dispositif de contractualisation qui cible uniquement les collectivités (environ 320) dont les dépenses réelles de fonctionnement 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros, les nouvelles dispositions de cet article visent toutes les collectivités concernées par le DOB.

L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),

- du besoin annuel de financement.

Si la libre administration des collectivités territoriales est un principe constitutionnel, les communes dépendent des décisions prises par l'Etat, notamment en matière financière. Ainsi, chaque année la loi de finances et ses rectificatifs imposent aux collectivités territoriales un cadre réglementant les relations financières entre l'Etat et les différentes collectivités.

Pour cette raison, il conviendra d'exposer au préalable le cadre national, tant sur le plan économique que financier, avant de présenter plus dans le détail, la situation budgétaire de la commune, ses orientations tant en matière de fonctionnement, que d'investissement et de gestion de la dette.

Sommaire

1. Situation économique et sociale nationale	4
1.1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques	4
1.2. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide	4
1.3. France : retour à la normale sur le marché du travail	5
1.4. France : une inflation transitoire qui se prolonge	5
1.5. France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise	6
2. Principales mesures relatives aux communes	7
2.1. Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022	7
2.2. Focus sur les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales à hauteur de 52,7 Mds €	7
2.2.1. La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) stable malgré l'inflation	8
2.2.2. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022	8
2.2.3. Hausse de la péréquation verticale, mais loin du niveau de l'inflation observée	8
2.2.4. Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation	8
2.2.5. Ajustement des modalités de calcul de perte de taxe d'habitation	9
2.2.6. Modifications d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (sur les logements sociaux et intermédiaires)	9
3. Situation et prospective budgétaire pour la commune de Coublevie	10
3.1. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires	10
3.2. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2021	10
3.2.1. Impact de la crise sanitaire sur le compte administratif 2021	10
3.2.2. Des premiers recrutements, en lien avec les projets du mandat	11
3.2.3. Le lancement des premiers projets structurants	11
3.3. Situation budgétaire et prospective en section de fonctionnement	12
3.3.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement	12
3.3.2. Quelques éléments de prospective	12

3.3.3.	Les recettes de fonctionnement	13
3.3.1.	Les dépenses de fonctionnement	16
3.3.1.	Le résultat de fonctionnement	21
3.4.	Situation budgétaire et prospective en section investissements	22
3.4.1.	Les dépenses d'investissements	22
3.4.2.	Les recettes d'investissements	25
3.4.1.	Le résultat d'investissement	27
3.5.	Focus sur les indicateurs d'endettement	27
4.	Situation et prospective budgétaire du SPIC (budget annexe)	29
4.1.	Eléments de cadrage sur l'année 2021	29
4.1.	La section fonctionnement	29
4.2.	La section investissement	30
4.3.	Eléments de prospective	31
5.	Annexe : Comparatif indicateurs budgétaire des communes par strate	32

1. Situation économique et sociale nationale

1.1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

1.2. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son tapering. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

1.3. France : retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique.

Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

1.4. France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens

manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause.

Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

1.5. France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

2. Principales mesures relatives aux communes

2.1. Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,5 milliards en LFI 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,3 Mds par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Transferts financiers aux collectivités locales		2022 : 105,5		2021 : 104,2	
Fiscalité transférée	40,1 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,7 (0,9)		
↓					
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2022 : 64,7		2021 : 66	
Subventions autres ministères	4,7 (4,4)	Dégrèvements législatifs	6,7 (9)	Amendes de police	0,6 (0,6)
↓					
Concours financiers de l'État aux collectivités locales		2022 : 52,7		2021 : 52,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions	4,7 (4,3)
DGF	26,798	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements	0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046		
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,581				

Source : jaunes budgétaires 2022

2.2. Focus sur les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales à hauteur de 52,7 Mds €

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements)

Ces concours progressent par rapport à 2021 hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (pour les départements 52 M€)
- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes Maritimes 150 M€ au total dont 31 M€ seront consommés en 2022 et majoration de 18,5 M€ de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles pour accompagner les collectivités des Alpes Maritimes dans la reconstruction

- doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire 10 M€)

2.2.1. La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) stable malgré l'inflation

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,798 milliards (18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements) malgré l'inflation.

2.2.2. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € **(+337 millions € par rapport à 2021)**
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €

2.2.3. Hausse de la péréquation verticale, mais loin du niveau de l'inflation observée

Elle représente 230 millions € en 2022. Elle était de 220 millions € sur 2021.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

2.2.4. Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation

L'article 194 de la LFI 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales*, ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Cet article réécrit notamment l'article L 2334 5 du code général des collectivités territoriales **pour modifier les modalités de calcul de l'effort fiscal de chaque commune**. Il devient égal au rapport entre d'une part, **le produit perçu par la commune au titre des TFPB et TFPNB et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale** et d'autre part, **la somme des produits résultant de l'application des taux moyens nationaux aux bases d'imposition de la commune** de ces mêmes taxes.

La simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé consiste en un recentrage sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications et ceci jusqu'en 2028.

Les modalités fines de mise en place de cette réforme ne sont pas aujourd'hui connues, mais impacteront le budget communal de Coublevie dès 2023.

2.2.5. Ajustement des modalités de calcul de perte de taxe d'habitation

Ces articles ajustent le montant de perte de TH sur les résidences principales à prendre en compte dans les mécanismes de correction (pour les communes) et pour la compensation (pour les EPCI à fiscalité propre) dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.

Le calcul de la perte de cette TH pour les communes et les EPCI à fiscalité propre se base :

- sur le taux de TH 2017 (une croissance éventuelle du taux après 2017 n'étant pas compensée), sachant que la dernière augmentation de TH de la commune de Coublevie datant de 2018, n'est pas compensée par l'Etat.
- sur les bases de TH 2020 pour les résidences principales - elles intégreront les rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021

2.2.6. Modifications d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (sur les logements sociaux et intermédiaires)

L'article 177 a pour objectif de ne pas freiner la construction de logements sociaux. En effet, ces derniers font l'objet d'une exonération de TFPB, seule taxe perçue sur les logements « principaux » par les communes et EPCI à fiscalité propre depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales **L'exonération n'est pas remise en cause mais elle sera compensée par l'État pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1 er janvier 2021 et le 30 juin 2026. Cette mesure impacte positivement les perspectives financières de la commune. Néanmoins, ces dotations supplémentaires ne sont pas vouées à être pérennes.**

3. Situation et prospective budgétaire pour la commune de Coublevie

3.1. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires

Si l'on se doit d'intégrer les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire que nous traversons en s'attachant à répondre au mieux aux préoccupations de la population coublevitaine, l'ambition de la municipalité demeure jusqu'en 2026, d'établir des budgets permettant de mettre en œuvre le projet de mandat.

L'objectif est de donner à Coublevie les infrastructures qui correspondent à sa population tout en engageant plus encore la dimension écologique et solidaire.

Coublevie est une ville dont la population croît et qui est attractive pour son environnement et sa proximité à Grenoble et Voiron. Les orientations doivent permettre de maintenir cette attractivité en engageant les projets nécessaires à la qualité des services correspondants aux besoins des habitants.

Les principaux objectifs et orientations, détaillés dans le PADD actuellement en concertation, sont les suivants :

- Maîtriser et structurer les développements urbains
- Préserver et mettre en valeur les sites et paysages
- Investir dans des équipements publics en cohérence avec l'évolution de la population
- Orienter l'aménagement et l'urbanisation vers une approche durable et résiliente prenant en compte les risques majeurs
- Organiser les conditions de déplacement sur l'ensemble du territoire communal, en encourageant les modes de déplacement doux et les transports en commun
- Favoriser l'implantation et le développement des activités économiques, agricole, touristique et commerciale locale
- Développer les services éducatifs, culturels et sportifs
- Renforcer la cohésion sociale et encourager la solidarité
- Offrir un accès au développement numérique à toutes et tous

Ces objectifs exigent à la fois :

- d'identifier des marges de manœuvre importantes en investissement, en s'appuyant notamment sur niveau d'épargne nette annuel (calculé sur l'excédent de fonctionnement), permettant d'activer les emprunts sur les projets structurants.
- d'optimiser les coûts de fonctionnement, afin d'être en capacité d'accroître les services proposés aux citoyens, en cohérence avec les demandes et l'accroissement de la population.

Ces évolutions se feront en veillant, toutes choses égales par ailleurs, à ne pas augmenter les taux de fiscalité.

3.2. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2021

3.2.1. Impact de la crise sanitaire sur le compte administratif 2021

L'année 2021 s'illustre par une forme de retour à la « normale », avec la reprise, dynamique, des activités scolaires, périscolaires et associatives :

- Une augmentation des dépenses et recettes liées à la garderie et à la cantine par rapport à 2020, permettant de retrouver, quasiment le niveau de 2019. Les actions démarrées sur le PEDT à partir de septembre 2021 ont encouragé cette reprise.
- Une augmentation des dépenses de personnel à la fois sur l'hygiène (environ 430h de travail supplémentaire, soit environ 8 600 €) et sur les remplacements liés aux absences « COVID », estimés à environ 40 000 €
- Les recettes de location de salles restent encore très réduites, à 1 500 €, soit 15% environ du niveau d'avant crise.
- Une augmentation des dépenses de produits d'hygiène et d'entretien pour près de 20 000 €, soit au double du niveau de 2019.
- L'investissement dans des purificateurs d'air pour les écoles, installés à l'automne de l'ordre 7 412,17 € - la participation de la Région n'a pas encore été perçue (1 800 €).

Globalement, l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la commune en 2021 s'élève à environ 60 000 € de perte en fonctionnement, et 7 400 € de dépenses en investissement.

3.2.2. Des premiers recrutements, en lien avec les projets du mandat

Les premiers recrutements du mandat sont désormais visibles sur le compte administratif :

- Un renforcement de la direction générale des services, avec le recrutement d'un chargé de mission attaché au directeur. Son rôle est notamment le conseil juridique, le soutien des élus et le pilotage administratif des projets d'investissement ;
- La création d'un poste d'urbaniste pour piloter la révision du PLU et les projets d'aménagements autour du cœur de village et la route de Grenoble ;
- Le renforcement des services techniques, avec un recrutement dans l'équipe voirie et espaces verts ;
- La décision de recrutement d'une ATSEM supplémentaire pour la maternelle

Ces nouveaux recrutements impactent le budget communal à hauteur de 155 000 €.

Également à noter **la mise en place du RIFSEEP, impactant le budget RH à hauteur de 55 000 €** (à masse salariale constante 2020). Le RIFSEEP s'applique de façon obligatoire à toute la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2021. Ce régime indemnitaire permet de valoriser l'investissement des agents pour la collectivité.

3.2.3. Le lancement des premiers projets structurants

L'année 2021 s'illustre par le **lancement des premiers projets porté par la mandature**, avec notamment :

- Les premières phases d'aménagement du cœur de village : transformation de la halle Charminelle et du parc d'Orgeoise (Mairie)
- Le lancement des 2 projets autour des écoles, avec la sélection des groupements d'architectes pour le projet pôle maternelle et la transformation de l'école d'Orgeoise en pôle élémentaire
- Le lancement de la révision du PLU et des études d'impact des risques (risque inondation et carte des aléas)
- Les premiers investissements sur la sécurité des biens et des personnes et sur la sécurité des déplacements, avec l'accroissement des effectifs de police municipale, partagés avec Saint Jean

de Moirans jusqu'à septembre 2020, la programmation des investissements en vidéoprotection et les premiers aménagements de sécurité routière.

- Les premiers aménagements encourageant les mobilités douces.

Les projets sur les écoles ont fait l'objet d'un emprunt de 6 M€, contracté en avril 2021, sur une durée de 25 ans.

3.3. Situation budgétaire et prospective en section de fonctionnement

Nota-bene : Les données de l'atterrissage budgétaire 2021 ne sont pas encore consolidées. Leur consolidation est retardée par l'épidémie COVID impactant les services du trésor public et de l'entreprise JVS et par les récents départs du service ressources de la commune (recrutements en cours). Les chiffres présentés sont donc une estimation.

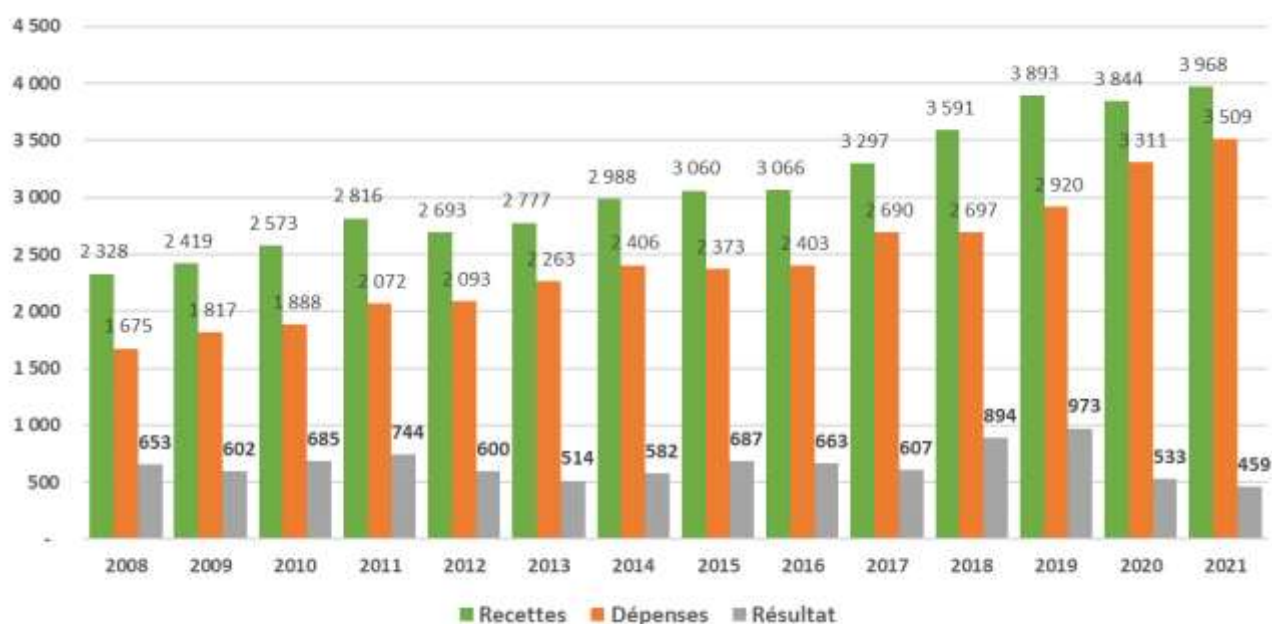
3.3.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement

De manière globale, les produits de fonctionnement évoluent de manière relativement stable à un taux de 5% par an.

Les diverses dotations de l'Etat sont à la baisse tant pour la DGF que pour la dotation forfaitaire.

Cette hausse est donc principalement liée la fiscalité directe, des autres recettes fiscales et des produits du domaines et des services, elles-mêmes liées à la forte croissance démographique qui pèse sur la commune, avec 36% de population supplémentaire depuis 2008.

Historique section de fonctionnement



3.3.2. Quelques éléments de prospective

Afin d'éclairer au mieux la prospective budgétaire, sont détaillés ci-dessous des éléments impactant les recettes et les dépenses de la commune.

Estimation de la croissance de logements

Cette estimation est basée :

- sur l'héritage de l'ancienne mandature, qui continuera à impacter la commune jusqu'en 2026, avec les programmes du Pattolat, aujourd'hui gelés, dans l'attente des résultats et prescriptions des études sur le risque inondation.
- Sur les objectifs donnés à la commune en termes de production de logements, par le PLH du Pays Voironnais et le SCOT.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de logements	2172	2199	2282	2394	2505	2596	2735
Nouveaux logements construits		27	83	112	111	91	139
Autorisations d'urbanisme nouvelle mandature			20	50	50	50	30
Héritage ancienne mandature		27	63	62	61	41	109

Estimation de la croissance des effectifs scolaires

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27
Nombre d'enfants	553	530	575	600	609	645	646
Nombre de classes	21	21	21 à 22	22 à 23	23	24	24

3.3.3. Les recettes de fonctionnement

L'atterrissage en recettes estimé sur l'année 2021 est supérieur de 56 000€ par rapport à la DM de novembre 2021 et de 110 000€ par rapport au BP. Les éléments explicatifs sont les suivants :

- Des produits et services en baisse de 44 000€, notamment sur les redevances et droits périscolaires (impact COVID)
- Des impôts et taxes en hausse +23 000€ par rapport au BP, et de -42 000€ par rapport à la DM :
 - o Une hausse des impôts directs moindre (-43 000€)
 - o Des droits de mutation dynamiques (+52 000€)
- Des dotations en hausse significative par rapport au BP (+143 000€) et à la DM (+85 000€)
 - o Un reversement de TVA de + 21 000€
 - o Un passif réglé avec Saint Jean de Moirans de + 29 000€ (transfert police municipale)
 - o Une attribution du fond départemental de taxe professionnelle de + 44 000€
 - o Autres subventions de +36 000€

Sur la prospective 2022-2026, les éléments pris en compte sont les suivants :

- Une inflation de 3% en 2022, de 2% en 2023 et 2024, et de 1,5% par la suite, notamment sur les produits et services
- Des impôts directs en hausse, en adéquation avec la croissance de la population, et sans augmentation des taux
- Une mise à niveau par l'Etat de la taxe sur la consommation d'électricité à hauteur de 8% à partir de 2023 (6% en avril 2022)
- Des droits de mutation encore dynamiques jusqu'en 2023, pour décroître progressivement par la suite. Cette hypothèse reste très prudente.

- Une DGF en croissance, mais dans une moindre mesure compte-tenu de l'accroissement de la population. L'impact de la révision des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation n'étant pas encore connu, cette ligne devra être ajustée. Pour rappel, la réforme des indicateurs consiste en un recentrage sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.
- Une estimation de la compensation par l'état au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux, construits à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'à fin 2026. Cette mesure impacte positivement les perspectives financières de la commune. Néanmoins, ces dotations supplémentaires ne sont pas vouées à être pérennes. Elles dureront jusqu'en 2031.
- Des revenus des immeubles en croissance de 35 000€ dès 2022, suite à l'attribution de la PSEJ à la crèche l'Envol directement par la CAF (qui transitait jusqu'à présent par la commune), permettant de couvrir le loyer de l'Envol. Par ailleurs, l'Envol se verra attribuer une subvention afin de conserver le même équilibre financier qu'en 2021.

Sur la valorisation patrimoniale, le budget prospectif prend en compte des recettes en régie de location et en revenu des immeubles à partir de 2025, recettes liées à l'aménagement du cœur de village.

Dans cette option, les tènements de la commune en cœur de village sont valorisés en loyer perçus plutôt qu'en vente de terrain. D'autres options devront être analysées dans l'année qui vient.

Cette réflexion s'applique également au terrain de la cour 2 du Bérard, dont la valorisation ne pourra être visible qu'à partir de 2027.

Les détails par année sont présentés ci-dessous.

		CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2021 avec DM	Atterrissage 2021 au 26/01/22	BP2022	2023	2024	2025	2026
70	Produits sces ventes diverses	427 000	279 754	429 500	381 400	384 057	420 080	468 451	489 238	503 634	529 819
70311	conc et redevances funéraires	6 169	5 278	6 000	6 000	3 407	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
70323	redevance et occup dom public	999	1 096	2 000	17 000	16 616	10 000	12 000	12 000	12 000	12 000
70312	redevances funéraires										
70611	redevances enlèvement om										
7067	redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	392 558	252 250	400 000	339 000	344 227	384 780	425 651	442 438	448 834	475 019
70688	autres prestations de services	10 216	2 619	4 000	1 000	1 560	2 500	8 000	12 000	20 000	20 000
70878	remb de frais par autres act				900						
70848	autres pdts autres organismes	12 456	12 552	12 500	12 500	12 552	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
70878	pdts par d'autres redevables		925			918	300	300	300	300	300
7088	autres produits d'act annexes	4 602	5 033	5 000	5 000	4 777	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 564	13 375	28 000	28 000	0	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Commune de Coublevie

72	Travaux en régie	27 564	13 375	28 000	28 000	0	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
722	Immobilisations corporelles	27 564	13 375	28 000	28 000	0	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
73	Impôts et taxes	2 704 222	2 733 277	2 834 851	2 889 201	2 847 930	3 073 520	3 127 112	3 191 259	3 277 174	3 334 673
73111	impôts directs locaux	2 127 899	2 210 475	2 310 000	2 290 000	2 267 829	2 417 520	2 471 112	2 555 259	2 656 174	2 758 673
7318	autres impôts locaux ou assimilés	924	256	300	2 650	2 650	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
73211	attribution de compensation	51 491	51 491	51 491	51 491	51 491	51 500	51 500	51 500	51 500	51 500
73212	dotation de solidarité communautaire	60 058	55 055	60 060	60 060	60 058	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000
73221	FNGIR	2 544	5 092	3 000	3 000	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		14 046	0	0	16 118					
7328	régularisation fiscalité directe locale	53 733	58 675	60 000	60 000	0	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
7351	taxe sur la consommation finale d'électricité	49 984	49 817	50 000	50 000	52 751	60 000	80 000	80 000	75 000	70 000
7363	Impôts sur les spectacles										
7381	taxe afférente au droit de mutation ou à la taxe de publicité	357 589	288 370	300 000	350 000	352 133	340 000	320 000	300 000	290 000	250 000
7388	Autres taxes diverses				22 000	44 900					
74	Dotation et participation	642 807	683 529	618 500	675 400	761 260	563 773	603 440	614 783	611 727	654 332
7411	dotation forfaitaire	291 948	317 123	300 000	300 000	303 452	311 850	334 190	350 104	345 320	376 597
74121	dotation solidarité rurale	72 184	78 369	73 000	77 400	77 384	76 822	78 551	80 279	82 007	83 735
74127	dotation nationale de péréquation	30 904	27 814	26 000	27 200	27 200	27 200	27 200	27 200	27 200	27 200
744	versement TVA	7 395	13 769	13 000	37 000	34 805	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
746	dot générale de décentralisation										
7461	D.G.D.		20 000	0	0						
74711	Emplois jeunes				6 000	6 976	0	0	0	0	0
74718	autres	110	906	500	500		500	500	500	500	500
74748	subventions des communes	28 611	25 624	5 000	30 000	34 241	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
74751	GFP de rattachement	20 507	21 487	22 000	22 000	20 794	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
74758	autres groupements	124 536	123 819	125 000	121 300	121 267	21 300	21 300	15 000	15 000	15 000
74832	attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	50 716	46 764	46 000	46 000	90 705	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
74834	Etat compensation au titre des exonérations de TF						4 800	20 400	20 400	20 400	30 000
7484	dot recensement	8 370									
7474	subv communes										
7488	autres attributions subventions	7 526	7 855	8 000	8 000	44 436	25 300	25 300	25 300	25 300	25 300
75	Autres pdts gest courante	109 445	97 991	30 000	18 000	35 841	52 000	52 000	52 000	62 000	88 000

752	revenus des immeubles	12 273	15 838	15 000	15 000	16 799	50 000	50 000	50 000	60 000	86 000
7588	autres produits divers de gestion courante	97 172	82 153	15 000	3 000	19 042	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
76	Produits financiers	2 290	2 078	1 857	1 857	1 857	1 860	1 860	1 860	1 860	1 860
76233	remboursement d'intérêts transférés par leur BA	2 290	2 078	1 857	1 857	1 857	1 860	1 860	1 860	1 860	1 860
77	Produits exceptionnels	7 000	2 500	5 255	17 670	31 437	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 000	2 500	2 500	3 800	3 769	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
7788	Autres produits exceptionnels				13 870	27 668	0	0	0	0	0
773	mandats annulés (sur exercices antérieurs)			2 755	0	0	0	0	0	0	0
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000	0	0	0	3 960	0	0	0	0	0
775	cessions immobilisations					3 960	0	0	0	0	0
7761	Diff / réal (+) transférées en investist. (ordre)					0	0	0	0	0	0
777	quote part des subventions d'investissement transférée	1 000									
7815	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	46 393	31 129	20 000	10 000	10 792	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6419	remboursement sur rémunérations du personnel	45 562	31 129	20 000	10 000	10 792	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6479	remb charges	831									
	TOTAL	3 967 721	3 843 633	3 967 963	4 021 528	4 077 134	4 151 733	4 293 363	4 389 640	4 496 895	4 649 185

3.3.1. Les dépenses de fonctionnement

L'atterrissage 2021 est estimé à 3 509 324 €, inférieur de 49 000 € et 102 000 € respectivement par rapport au BP 2021 et au budget modificatif :

- Des charges à caractère général supérieures de 10 000 € par rapport au BP et inférieures de 46 000 € par rapport à la DM, notamment sur les frais d'alimentation du scolaire (restauration)
- Des dépenses liées aux services extérieurs et autres services extérieurs inférieurs de 37 000 € par rapport au BP et de 45 000€ par rapport à la DM
- Des frais de publicité en augmentation de 9 000 €
- Une diminution de l'amende SRU de 50 000 € suite à la prise en compte d'une minoration foncière de 81 000 € sur le programme Isadora rue du Bérard, porté par l'EPFL pour le compte de la commune en 2017 (15 logements dont 5 sociaux)
- Des charges de personnel supérieures de 85 000 € par rapport au BP, notamment sur les remplacements d'agents en congé maladie (COVID, maternité et autres)

Sur la prospective 2022-2026, deux trajectoires sont proposées, afin d'ouvrir le débat sur le niveau de service attendu pour la commune. Ces deux trajectoires sont visibles sur les charges de personnel et sur le poste 6288 « autres services extérieurs » :

- **Option 1** : maintenir le niveau de service actuel en prenant en compte la croissance de population de la commune et du nombre d'équipements publics, et en débutant les actions sur la jeunesse (prestation complémentaire du centre de loisirs).
 - o Un service RH/finance renforcé, en adéquation avec les besoins de la commune : +0,5 ETP en 2022 et en 2024
 - o Le recrutement d'1 ETP sur l'instruction des demandes d'urbanisme, en lieu et place de l'utilisation du service ADS de la CAPV, facturé à hauteur de 40 à 50 000 € à partir de 2023
 - o Un service scolaire augmentant avec les effectifs scolaires +0,7 ETP par an en 2023, 2024 et 2025
 - o Les services techniques renforcés, avec +1ETP en 2022 et 2023
 - o Mise en place d'une animation jeunesse, portant des actions sur le collège et la commune, à temps plein en 2024, avec une mise en place progressive dès 2023.
- **Option 2** : accroître le niveau de service, notamment sur l'animation de la vie de village, la sécurité et les services techniques, avec des recrutements à horizon 2026 sur quelques actions clés :
 - o Animation vie de village, soutien et développement commercial (existant et cœur de village), lien avec les associations, programmation halle Charminelle et chapelle avec 1 ETP supplémentaire en 2023
 - o Services techniques renforcés avec 1 ETP supplémentaire à partir de 2025
 - o Police municipale renforcée avec 1 ETP en 2023, permettant notamment d'accroître les plages horaires de présence sur la commune
 - o Un recrutement supplémentaire sur l'administration générale en 2024
 - o La mise en place de l'action jeunesse accélérée, avec un temps plein dès 2023
 - o Le recrutement de l'instructeur urbanisme dès mi-2022

Ces 2 options sont détaillées dans le tableau des emplois ci-dessous (hors action jeunesse, sous-traitée)

ETP/ service (hors apprentis) - option 1	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGS	2,5	2	2	2	2	2
Ressources (RH et finance)	2,5	3	3	3,5	3,5	3,5
Accueil /vie de village	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Urbanisme	1	1	2	2	2	2
Affaires sociales (CCAS)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Service scolaire / jeunesse	23	23	23,7	24,4	25,1	25,1
Services techniques	13	14	15	15	15	15
Police Municipale	2	2	2	2	2	2
Total	47,9	48,9	51,6	52,8	53,5	53,5

ETP/ service (hors apprentis) - option 2	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGS	2,5	2	2	3	3	3
Ressources (RH et finance)	2,5	3	3	3,5	3,5	3,5
Accueil /vie de village	3,5	3,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Urbanisme	1	1,5	2	2	2	2
Affaires sociales (CCAS)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Service scolaire / jeunesse	23	23	23,7	24,4	25,1	25,1
Services techniques	13	14	15	15	16	16
Police Municipale	2	2	3	3	3	3
Total	47,9	49,4	53,6	55,8	57,5	57,5

NB : les apprentis ne sont pas comptabilisés dans ce tableau, mais les charges associées sont incluses dans la présentation budgétaire. En 2021, 2 apprentis travaillent dans nos services (scolaire et urbanisme). En 2022, il est proposé de prendre un 3^{ème} apprenti aux services techniques. L'objectif est d'accueillir entre 3 et 4 apprentis chaque année dans les équipes.

A titre de comparaison, les communes entre 5 000 et 10 000 habitants emploient en moyenne 14 ETP pour mille habitants, soit 75 ETP pour une commune de la taille de Coublevie en 2021. Les perspectives de croissance restent donc largement inférieures à la moyenne de strate.

Par ailleurs, les autres éléments de prospective sont les suivants :

- La prise en compte d'une inflation de 3% en 2022, de 2% en 2023 et 2024, et de 1,5% par la suite, notamment sur les produits et services
- Un accroissement des dépenses d'alimentation et de fournitures scolaires en adéquation avec la croissance des effectifs scolaires
- Une baisse de 114 000 € en 2022 et 6 300€ en 2024, correspondant aux versements respectifs de la PSEJ et du CIAS au bénéfice de la crèche l'Envol
- Des dépenses diverses liées au PEDT à hauteur de 15 000 €/an à compter de 2022.
- Le glissement vieillesse technicité des agents
- Une réévaluation de l'IFSE pour une partie des agents dès 2023, et pour tous les agents en 2025
- La prise en charge de la couverture santé à partir de 2026
- La prise en charge d'indemnités spécifiques en 2022, suite à une mise en retraite pour invalidité.
- Une réduction de l'amende SRU avec l'attribution de subvention ou de minoration foncière (subvention projet pension de famille, minorations foncières sur les projets cœur de village)
- L'attribution d'une subvention d'équilibre à la crèche l'Envol à compter de 2022

Les détails par année sont présentés ci-dessous.

	Option 1	CA 2020	BP 2021	BP 2021 (avec DM)	Atteris-sage estimé 2021	BP2022	2023	2024	2025	2026
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 100 058	986 200	1 042 200	996 463	1 051 413	1 073 603	1 106 160	1 138 955	1 152 840
60	achats non stockés	352 378	394 500	441 500	429 586	424 038	431 386	435 254	442 173	445 543
60611	eau et assainissement	21 686	18 000	18 000	18 612	19 170	19 554	19 847	20 145	20 447
60612	énergie électricité	76 701	80 000	80 000	77 190	80 000	74 000	67 700	68 716	69 746
60613	chauffage urbain	51 892	63 000	78 000	68 474	70 528	71 939	73 018	74 113	75 225
60622	carburants	4 647	6 000	6 000	5 947	6 125	6 432	6 753	6 855	6 957

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Commune de Coublevie

60623	alimentation	106 263	135 000	130 000	126 710	130 910	140 826	147 101	156 689	157 934
60631	fourniture d'entretien	13 173	15 000	20 000	19 744	20 336	20 743	21 054	14 738	14 959
60632	fourniture de petit équipement	23 671	22 000	28 000	28 002	20 000	20 400	20 706	21 017	18 332
60633	fourniture de voirie	9 898	10 000	17 000	15 333	15 793	16 109	16 350	16 596	16 845
60636	vêtements de travail	7 519	7 000	7 000	8 082	8 324	8 491	8 618	8 748	8 879
6064	fournitures administratives	3 777	3 500	9 500	8 357	6 000	4 027	4 088	4 149	4 211
6067	fournitures scolaires	22 413	25 000	30 000	35 809	28 850	30 866	32 019	32 409	34 008
6068	autres matieres et fournitures	10 738	10 000	18 000	17 326	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
61	services extérieurs	474 859	315 500	323 200	290 336	305 917	306 375	320 851	332 044	337 404
611	contrats de prestations de sces	37 186	39 000	48 200	47 303	44 722	39 617	40 211	40 814	41 426
6132	locations immobilières	5 577	10 000	10 000	9 726	11 850	12 087	12 268	12 452	12 639
6135	locations mobilières	1 032	3 000	8 500	5 732	1 500	1 530	1 553	1 576	1 600
61521	entretien de terrains	6 785	10 000	10 000	199	10 000	10 200	10 353	10 508	10 666
615221	entretien de bâtiments publics	153 076	30 000	26 000	23 484	30 000	30 600	41 059	46 675	47 375
615228	autres bâtiments	1 424			2 429	2 000	2 040	2 071	2 102	2 133
615231	entretien de voies et reseaux	101 091	86 000	71 000	51 097	65 000	66 300	67 295	68 304	69 328
61524	entretien bois et forêts	1 283	1 500	1 500		1 500	1 530	1 553	1 576	1 600
61551	entretien de matériel roulant	9 058	11 000	11 000	10 540	10 856	11 073	11 239	11 408	11 579
61558	entretien autres biens mobiliers	80 182	76 000	56 000	54 437	56 070	57 192	58 049	58 920	59 804
6156	maintenance	6 732	7 500	23 500	22 483	23 157	23 621	23 975	24 335	24 700
6161	primes d'assurance multirisques	27 871	12 500	12 500	12 290	14 000	14 280	14 494	16 212	16 455
6168	primes assurances autres	16 002	9 000	9 000	10 457	11 771	12 506	12 694	12 884	13 577
6182	doc generale et technique	3 398	5 000	5 000	3 389	3 491	3 560	3 614	3 668	3 723
6184	verset a des org de formation	11 232	9 000	15 000	13 076	12 000	12 240	12 424	12 610	12 799
6188	autres frais divers	12 931	6 000	16 000	23 694	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
62	autres services extérieurs	63 147	25 000	12 000	12 634	25 000	25 300	25 530	25 762	25 999
6226	honoraires	52 538	15 000	12 000	12 634	15 000	15 300	15 530	15 762	15 999
6227	frais d'actes et de contentieux	10 609	10 000			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6228	rem intermediaires divers									
62876	remb au ftais GFP									
	publicité publication rel publ	28 907	36 000	46 300	45 309	60 000	59 130	59 112	59 601	60 098
6231	annonces et insertions	1 378	3 000		3 436	4 000	3 000	3 000	3 000	3 000
6232	fêtes et cérémonies	9 777	11 000	8 000	3 185	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
6236	catalogue et imprimés	3 861	6 000	2 000	4 839	1 000	1 020	1 035	1 051	1 067
6237	publications	5 106	6 000	19 000	15 558	19 000	19 380	19 671	19 966	20 265
6238	divers tirages	3 609	2 000	9 300	6 688	6 500	6 000	5 500	5 500	5 500
6248	frais transports div	5 176	8 000	8 000	11 603	11 500	11 730	11 906	12 085	12 266
	dépl missions et réc	239	800	800	1 827	800	816	828	841	853
6251	voyages et déplacements	12	100	100		100	102	104	105	107
6256 et 6255	missions et déménagements				1 500					
6257	réceptions	227	700	700	327	700	714	725	736	747
	frais post et de télécom	29 112	35 500	39 500	37 298	32 728	33 622	34 369	34 877	35 643
6261	frais d'affranchissement	4 568	4 500	4 500	6 295	4 705	4 799	4 871	4 944	5 018
6262	frais de télécommunications	23 384	30 000	30 000	26 721	27 523	28 323	28 998	29 433	30 124
627	services bancaires et assimilés	1 160	1 000	5 000	4 282	500	500	500	500	500
	divers	146 037	173 100	173 100	173 390	196 200	210 124	223 276	236 625	240 174
6281	concours divers cotisations...	2 665	2 500	2 500	4 343	4 500	4 590	4 659	4 729	4 800
6283	Frais de nettoyage des locaux	528	600	600	380	500	510	518	525	533
62875	Aux communes membres du GFP				1 133	1 200	1 224	1 242	1 261	1 280

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Commune de Coublevie

62876	au GFP de rattachement									
6288	autres services extérieurs	146 037	170 000	170 000	167 534	190 000	203 800	216 857	230 110	233 562
63	impôts taxes	5 379	5 800	5 800	6 083	6 731	6 849	6 940	7 032	7 126
63512	taxes foncières	4 577	5 000	5 000	5 758	5 931	6 049	6 140	6 232	6 326
63513	autres impots locaux	802	800	800	19	800	800	800	800	800
6355	taxes et impots sur les véhicules				306					
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 573 884	1 767 000	1 852 217	1 854 513	1 943 820	2 080 648	2 115 374	2 170 412	2 258 446
6218	autres personnel extér	27 644	30 000	49 000	51 175					
6331	versement mobilité	7 296	8 500	8 500	8 310					
6332	cotisations fnal	4 560	5 500	5 500	5 194					
6336	cotisations au cnfpt et autres	16 209	18 500	18 500	19 290					
64111	rémun principale	778 447	813 600	848 100	863 943					
64112	nbi suppl famil trait	8 824	15 000	15 000	15 680					
64116	ind de preavis et de licenciement									
64118	autres indemnités	52 649	60 000	60 000	55 573					
64131	rémunération	197 797	280 000	303 000	302 493					
64138	autres indemnités									
64168	autres emplois d'insertion									
6417	rémunération des apprentis	13 443	12 000	12 000	12 361					
6451	cotisations à l'urssaf	185 027	215 000	220 000	218 814					
6453	cot aux caisses de retraite	209 382	230 000	230 000	225 072					
6454	cotisations aux assedic	8 059	12 000	12 000	12 181					
6455	cotisations pour assurance du personnel	49 045	50 000	50 000	43 361					
6456	verst au fnc du sup familial									
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage									
6458	cot aux orgnismes sociaux	2 470	2 700	2 700	2 613					
6474	viret aux autres œuvres sociales	7 017	7 500	7 500	7 778					
6475	médecine du travail pharmacie	5 368	6 000	6 000	6 562					
6478	autres charges sociales	648	700	4 417	4 113					
014	Atténuation de produits	84 000	100 000	99 000	55 072	100 000	52 000	52 780	53 572	54 375
739223	fds péréquation ress interco commun (FPIC)	4 939	20 000	20 000	25 225	20 000	20 400	20 706	21 017	21 332
739115	rev art 55 loi SRU	79 061	80 000	79 000	29 847	80 000	31 600	32 074	32 555	33 043
65	AUTRES CH COURANTES	357 929	384 665	395 665	390 100	293 488	288 779	278 658	296 079	298 761
	ind et frais de mission aux élus	103 988	121 100	121 100	123 104	123 139	123 457	123 700	138 947	139 423
6531	indemnités	99 125	108 000	108 000	107 239	107 239	107 239	107 239	107 239	107 239
6532	frais de missions									
6533	cotisations retraite	4 673	5 000	5 000	8 662	7 800	7 956	8 075	8 196	8 319
6535	frais de formation	95	8 000	8 000	6 707	8 000	8 160	8 282	8 407	8 533
65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	95	100	100	44	100	102	104	105	107
6541	créances admises en non valeur				452		-	-	-	-
657362	subvention de fonctionnement au CCAS								15 000	15 225
	cont et part obligatoires	221 762	226 565	227 565	224 180	121 349	115 342	110 528	112 036	113 566
6552	aide sociale du département									
6553	sce incendie	95 365	95 365	95 365	95 365	97 100	99 042	100 528	102 036	103 566
65541	cont fonds comp ch territoriales	1 196	1 200	1 200						
65541	contribution au fond...									
65548	Autres contributions ...	116 970	120 000	121 000	120 866	6 300	6 300			
6558	autres contributions obligatoires	8 231	10 000	10 000	7 949	17 949	10 000	10 000	10 000	10 000

	subv de fonct aux pers dt privé	32 179	37 000	47 000	42 816	49 000	49 980	44 430	45 096	45 773
6574	subv f (privé) autres organismes	32 178	35 000	45 000	41 912	47 000	47 940	42 359	42 994	43 639
65888	autres	1	2 000	2 000	904	2 000	2 040	2 071	2 102	2 133
66	CHARGES FINANCIERES	51 823	74 407	81 593	74 320	90 752	90 752	89 127	88 315	88 315
66111	intérêts emprunts et dettes	54 753	76 695	76 695	76 695	90 752	90 752	89 127	88 315	88 315
66112	ICNE	2 930	2 288	4 898	2 375	-	-	-	-	-
6688	autres charges financières						-	-	-	-
67	CHARGES EXCEPT	460	900	4 063	4 062	500	500	500	500	500
6712	amendes fiscales et pénales						-	-	-	-
6713	secours et dots						-	-	-	-
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	460	500	3 663	4 062	500	500	500	500	500
678	autres charges except		400	400			-	-	-	-
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	142 426	160 000	135 000	134 794	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
675	val comptable immob fin cédées				3 876	-	-	-	-	-
6761	Différences sur réalisations (positives) (ordre)				512	-	-	-	-	-
678	charges exceptionnelles						-	-	-	-
6811	dot aux amort des immo incorpor	142 426	160 000	135 000	130 406	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (semi-budgétaires)		2 000	2 000		2 000	2 040	2 071	2 102	2 133
6817	dot aux prov po dép actifs circul		2 000	2 000		2 000	2 040	2 071	2 102	2 133
022	Dépenses imprévues		80 000			40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	TOTAL	3 310 581	3 555 172	3 611 738	3 509 324	3 661 974	3 768 322	3 824 670	3 929 935	4 035 371

Nota-Bene : la répartition des charges de personnel ne sont pas détaillées pour les années 2022-2026 – seule la somme du chapitre est donnée.

Pour l'option 2, sont détaillées les lignes services extérieurs et charges du personnel uniquement (les seules qui diffèrent par rapport à l'option 1)

	Option 2	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2021 avec DM	Atteris-sage estimé 2021	BP 2022	2023	2024	2025
	divers	173 931	146 037	173 100	173 100	173 390	196 200	230 124	248 576	267 304
6288	autres services extérieurs	173 931	146 037	170 000	170 000	167 534	190 000	223 800	242 157	260 789
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 564 172	1 573 884	1 767 000	1 767 000	1 814 513	1 963 820	2 160 828	2 236 276	2 332 402
	TOTAL	3 148 278	3 310 581	3 555 172	3 555 172	3 447 942	3 680 974	3 867 482	3 969 836	4 121 553

3.3.1. Le résultat de fonctionnement

Les résultats attendus sur la période 2022-2026 sont les suivants, en fonction de l'option choisie :

Option 1	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 843 633 €	3 967 963 €	4 077 134 €	4 151 733 €	4 293 363 €	4 389 640 €	4 496 895 €	4 649 185 €
Dépenses	3 310 581 €	3 555 172 €	3 509 324 €	3 661 974 €	3 768 322 €	3 824 670 €	3 929 935 €	4 035 371 €
Résultat	533 052 €	412 791 €	567 810 €	489 759 €	525 041 €	564 971 €	566 960 €	613 814 €

Option 2	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	3 843 633 €	3 967 963 €	4 077 134 €	4 151 733 €	4 293 363 €	4 389 640 €	4 496 895 €	4 649 185 €
Dépenses	3 310 581 €	3 555 172 €	3 509 324 €	3 680 974 €	3 867 482 €	3 969 836 €	4 121 553 €	4 230 392 €
Résultat	533 052 €	412 791 €	567 810 €	470 759 €	425 881 €	419 804 €	375 342 €	418 793 €

3.4. Situation budgétaire et prospective en section investissements

3.4.1. Les dépenses d'investissements

L'atterrissage 2021 estimé s'élève à **1 966 401 € d'investissements réalisés, avec un RAR sur 2022 de 3 235 316 €**

Les opérations sont détaillées ci-dessous.

Dépenses d'investissements	Inv structurant (IS) / récurrent (IR)	N°	RAR 2020	BP2021	Réalisé 2021	RAR 2021 sur 2022
Travaux réfection voiries commune de Coublevie	IR	201	4 741 €	60 000 €	45 127 €	8 236 €
poteaux incendie /réseaux	IR	202	11 755 €	20 000 €	11 866 €	0 €
Eaux pluviales	IR	301	248 919 €	60 000 €	252 625 €	2 100 €
Travaux aménagement annexes mairie	IR	501		10 000 €	5 022 €	1 440 €
Tennis club	IR	801	0 €	3 500 €	780 €	0 €
Crèche	IR	802		10 000 €	7 032 €	975 €
Mairie	IR	803		38 000 €	19 048 €	0 €
Ecole du BERARD (Équipements et sécurisation après fermeture)	IR	804	0 €	581 €	581 €	0 €
Développement durable Rénovation sources (Etudes et travaux)	IR	902	0 €	50 000 €	0 €	0 €
Développement durable (aménagement piétons, projets citoyens)	IR	902			0 €	0 €
Etudes et honoraires divers	IR	903	15 738 €	75 000 €	49 362 €	27 357 €
CTM (aménagement)	IR	1001		13 000 €	7 804 €	0 €
Accessibilité études	IR	1601		10 000 €	0 €	0 €
NON affectés	IR	2090	4 296 €	1 071 960 €	0 €	0 €

Gymnase	IR	8601	5 700 €	20 000 €	23 471 €	0 €
Bât communaux	IR	8700	13 374 €	28 000 €	29 496 €	960 €
Matériel HA divers (équipements ST , équipement PM, reliure des actes, défibrillateurs , numérisation..)	IR	8703	5 341 €	178 000 €	122 143 €	87 220 €
Informatique (serveur, réseau, outils ..)	IR	8703	8 937 €	40 000 €	60 327 €	1 410 €
Eclairage public	IR	8705	474 €	35 000 €	474 €	0 €
Achats terrains	IR	8707	81 081 €	150 000 €	120 780 €	2 148 €
Centre de loisirs	IR				0 €	0 €
Dépenses imprévues	IR				0 €	0 €
Etudes Urbanisme dont révision PLU	IS	202	7 000 €	93 910 €	55 809 €	64 990 €
Stade Paul Martel (Etudes 2021, Travaux 2022 et 2023)	IS	302	0 €	10 000 €	0 €	5 400 €
Route de Vouise	IS	401	514 455 €	0 €	239 019 €	261 721 €
Extension & réno thermique mairie	IS	803				0 €
Vestiaires Dalmassière en RAR 2020 compléments	IS	1401	689 009 €	51 729 €	276 886 €	465 655 €
Nouvelle école maternelle	IS	2101		4 009 393 €	64 277 €	756 344 €
Parc Mairie	IS	2102		488 000 €	33 780 €	456 821 €
Aménagement cœur de Village	IS	2102		7 000 €	2 835 €	0 €
Halle de marché	IS	2102		267 000 €	31 521 €	144 932 €
Videoprotection (Etudes et travaux)	IS	8703		15 000 €	4 681 €	0 €
Achat Couvent des dominicains + Bat lingerie + parc	IS	8707		808 000 €	0 €	808 000 €
Groupe scolaire d'orgeoise	IS	9602	2 754 €	1 377 607 €	130 334 €	139 606 €
Aménagement Cimetière et reprise concessions	IS	9901		15 000 €	12 300 €	0 €
Couvent, Lingerie, Chapelle des dominicains	IS	new op			0 €	0 €
Travaux aménagement voirie grandes opérations	IS				0 €	0 €
Opération financière : subvention d'investissement	OPFI	OPFI				
Opération financière : autres	OPFI	OPFI		387 000 €	359 023 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENTS			1 613 573 €	9 402 679 €	1 966 401 €	3 235 316 €
<i>Investissements récurrents</i>			<i>400 355 €</i>	<i>1 873 041 €</i>	<i>755 937 €</i>	<i>131 847 €</i>
<i>Investissements structurants</i>			<i>1 213 218 €</i>	<i>7 142 639 €</i>	<i>851 442 €</i>	<i>3 103 469 €</i>

Le plan pluriannuel d'investissements est présenté ci-dessous. Pour l'année 2022, sont présentés le BP est présenté en AP et en CP

Dépenses d'investissements	IR/IS	N°	BP2022 (AP)	2022 RAR+BP (AP)	2022 (CP)	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)	2026 (CP)
Travaux réfection voiries commune de Coublevie	IR	201	140 000 €	148 236 €	148 236 €	60 000 €	60 000 €	200 000 €	200 000 €
poteaux incendie /réseaux	IR	202	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Eaux pluviales	IR	301	70 000 €	72 100 €	72 100 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €

Travaux aménagement annexes mairie	IR	501	10 000 €	11 440 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Tennis club	IR	801	14 600 €	14 600 €	14 600 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Crèche	IR	802	8 000 €	8 975 €	8 975 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Mairie	IR	803	8 500 €	8 500 €	8 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Ecole du BERARD (Equipements et sécurisation après fermeture)	IR	804	18 000 €	18 000 €	18 000 €	2 000 €	2 000 €	20 000 €	
Développement durable Rénovation sources (Etudes et travaux)	IR	902	20 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Développement durable (aménagement piétons, projets citoyens)	IR	902	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Etudes et honoraires divers	IR	903	60 000 €	87 357 €	47 357 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
CTM (aménagement)	IR	1001	3 100 €	3 100 €	3 100 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €
Accessibilité études	IR	1601	10 000 €	10 000 €	10 000 €				
NON affectés	IR	2090	1 174 075€	1 174 075€					
Gymnase	IR	8601	27 000 €	27 000 €	27 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Bât communaux	IR	8700	23 100 €	24 060 €	23 100 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €
Matériel HA divers (équipements ST, équipement PM, reliure des actes, défibrillateurs, numérisation..)	IR	8703	137 000 €	224 220 €	122 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	120 000 €
Informatique (serveur, réseau, outils ..)	IR	8703		1 410 €	11 410 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Eclairage public	IR	8705	40 000 €	40 000 €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Achats terrains	IR	8707	150 000 €	152 148 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Centre de loisirs	IR			0 €	7 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Dépenses imprévues	IR		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Etudes Urbanisme dont révision PLU	IS	202		64 990 €	99 990 €	20 000 €			
Stade Paul Martel (Etudes 2021, Travaux 2022 et 2023)	IS	302	290 000 €	295 400 €	75 400 €	220 000 €			
Route de Vouise	IS	401		261 721 €					
Extension & réno thermique mairie	IS	803	40 000 €	40 000 €	40 000 €	60 000 €	150 000 €		
Vestiaires Dalmassière en RAR 2020 compléments	IS	1401	20 000 €	485 655 €	485 655 €				
Nouvelle école maternelle	IS	2101	3 228 773€	3 985 116€	430 000 €	4 015 000€	2 250 000€		
Parc Mairie	IS	2102		456 821 €	456 821 €				
Aménagement cœur de Village	IS	2102	25 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Halle de marché	IS	2102		144 932 €	159 932 €				
Vidéoprotection (Etudes et travaux)	IS	8703	330 000 €	330 000 €	85 000 €	150 000 €	100 000 €		

Achat Couvent des dominicains + Bat lingerie + parc	IS	8707	2 000 €	810 000 €	810 000 €				
Groupe scolaire d'orgeoise	IS	9602	1 168 865€	1 308 472€	373 000 €	740 000 €	410 000 €		
Aménagement Cimetière et reprise concessions	IS	9901	25 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €		
Couvent, Lingerie, Chapelle des dominicains	IS	new op	50 000 €	50 000 €	50 000 €	110 000 €			
Travaux aménagement voirie grandes opérations	IS			0 €	0 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Opération financière : subvention d'investissement	OPFI	OPFI	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €
Opération financière : autres	OPFI	OPFI	462 779 €	462 779 €	462 779 €	462 779 €	454 919 €	450 989 €	450 989 €
TOTAL INVESTISSEMENTS			7 685 792 €	10 921 108€	4 414 957 €	6 783 779 €	4 635 919 €	1 831 989 €	1 791 989 €
<i>Investissements récurrents</i>			1 993 375€	2 125 223€	796 380 €	561 000 €	561 000 €	731 000 €	691 000 €
<i>Investissements structurants</i>			5 179 638€	8 283 106€	3 105 798€	5 710 000€	3 570 000€	650 000 €	650 000 €

3.4.2. Les recettes d'investissements

L'atterrissage en recettes d'investissement s'élève à 10 495 309 €, soit une baisse de 550 000 € par rapport à la DM. Cette baisse est essentiellement due aux subventions à percevoir (RAR).

Sur la prospective 2022 :

- les recettes d'investissement présentées ci-dessous sont basées sur un niveau de subvention attendu médian
- deux options de recettes d'investissements sont présentées, selon les deux trajectoires proposées en fonctionnement.

Avec résultat de fonctionnement Option 1	BP2021 (DM)	Atterrissage estimé 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Report Crédits investissement n-1 non consommés	2 766 719 €	2 766 719 €	5 814 535 €	6 470 910 €	1 861 742 €	835 274 €	1 198 188 €
Reste à réaliser n-1			3 235 316 €				
Affectation excédent budget fonctionnement N à la section d'investissement	412 790 €	525 000 €	489 759 €	525 041 €	564 971 €	566 960 €	613 814 €
Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement	529 859 €	529 859 €					

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Commune de Coublevie

Remboursement CCAS	5 131 €	5 131 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dotation Taxe aménagement 2022	100 000 €	152 309 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Remboursement TVA	405 867 €	434 603 €	241 107 €	592 827 €	948 150 €	627 150 €	207 150 €
OP transfert section (dotation amortissements)	160 000 €	29 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
Remboursement SPIC à la commune			15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
emprunt	6 000 000 €	6 000 000 €					
Créances autres établissement publics	215 000 €	0 €	215 000 €				
Dépôts et cautions	40 000 €	0 €					
Produit de cession matériel et outillage		3 876 €					
produit de cession et d'immo	3 960 €	0 €					
plus value sur les cessions		512 €					
Subvention (option médiane)	401 520 €	48 300 €	530 150 €	696 743 €	1 736 330 €	640 793 €	38 200 €
Total Recettes investissements 2021	11 040 846€	10 495 309€	10 885 867 €	8 645 521 €	5 471 193 €	3 030 177 €	2 417 352 €

Avec résultat de fonctionnement Option 2	BP2021 (DM)	Atterrissage estimé 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Report Crédits investissement n-1 non consommés	2 766 719 €	2 766 719 €	5 814 535 €	6 470 910 €	1 861 742 €	835 274 €	1 198 188 €
Reste à réaliser n-1			3 235 316 €				
Affectation excédent budget fonctionnement N à la section d'investissement	412 790 €	525 000 €	470 759 €	425 881 €	419 804 €	375 342 €	418 793 €
Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement	529 859 €	529 859 €					
Remboursement CCAS	5 131 €	5 131 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Dotation Taxe aménagement 2022	100 000 €	152 309 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Remboursement TVA	405 867 €	434 603 €	241 107 €	592 827 €	948 150 €	627 150 €	207 150 €
OP transfert section (dotation amortissements)	160 000 €	29 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
Remboursement SPIC à la commune			15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
emprunt	6 000 000 €	6 000 000 €					

Créances autres établissement publics	215 000 €	0 €	215 000 €				
Dépôts et cautions	40 000 €	0 €					
Produit de cession matériel et outillage		3 876 €					
produit de cession et d'immo	3 960 €	0 €					
plus value sur les cessions		512 €					
Subvention (option médiane)	401 520 €	48 300 €	530 150 €	696 743 €	1 736 330 €	640 793 €	38 200 €
Total Recettes investissements 2021	11 040 846€	10 495 309€	10 866 867 €	8 546 361 €	5 326 026 €	2 838 559 €	2 222 331 €

3.4.1. Le résultat d'investissement

La prospective sur le résultat d'investissement sur 2022-2026 est présenté en CP.

	2022	2023	2024	2025	2026
Avec résultat de fonctionnement Option 1	6 470 910 €	1 861 742 €	835 274 €	1 198 188 €	625 363 €
Avec résultat de fonctionnement Option 2	6 470 910 €	1 762 582 €	690 107 €	1 006 570 €	430 342 €

Il est important de noter que cette prospective en investissement ne prend pas en compte d'éventuelles recettes liées à la vente de terrains. Sur les tènements communaux stratégiques (lingerie, cœur de village, Bérard), plusieurs options doivent être étudiées :

- Vente sèche
- Baux emphytéotiques
- Opérations mixtes
- Opérations d'investissements communal (sur budget annexe)
- Ces opérations porteront, pour la plupart, leurs fruits en fin de mandat ou sur la prochaine mandature.

3.5. Focus sur les indicateurs d'endettement

Les indicateurs d'endettement sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Les deux trajectoires proposées en dépenses de fonctionnement sont ici aussi détaillées.

Option 1		CA 2020	BP2021	CA2021 (prev.)	2022 (prev)	2023 (prev)	2024 (prev)	2025 (prev)	2026 (prev)
		<i>en milliers d'€</i>							
Impact sur le budget de fonctionnement	Produits de fonctionnement	3 830	3 968	4 077	4 152	4 293	4 390	4 497	4 649
	Charges de gestion	3 219	3 432	3 509	3 662	3 768	3 825	3 930	4 035
	Epargne de gestion	611	536	568	490	525	565	567	614
	Intérêts de la dette	54	90	78	91	91	89	88	88
	Epargne brute	557	436	490	399	434	476	479	525

Indicateurs d'endettement	Remboursement du capital de la dette	146	367	320	395	395	387	383	383
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	69	169,61	4,23	39,51	88,92	95,66	142,51
	En cours dette	2 427	8 340	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	457	398	486	486	476	471	471
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	83	74	88	84	80	75	74
	Capacité de désendettement en année: (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette)	4,36	19,13	17,03	20,15	17,82	15,68	15,00	13,13
	Taux d'épargne brute	14,54%	10,99%	12,01%	9,61%	10,12%	10,84%	10,64%	11,30%

Option 2		CA 2020	BP2021	CA2021 (prev.)	2022 (prev)	2023 (prev)	2024 (prev)	2025 (prev)	2026 (prev)
		en milliers d'€							
Impact sur le budget de fonctionnement	Produits de fonctionnement	3 830	3 968	4 077	4 152	4 293	4 390	4 497	4 649
	Charges de gestion	3 219	3 432	3 509	3 681	3 867	3 970	4 122	4 230
	Epargne de gestion	611	536	568	471	426	420	375	419
	Intérêts de la dette	54	90	78	91	91	89	88	88
	Epargne brute	557	436	490	380	335	331	287	330
Indicateurs d'endettement	Remboursement du capital de la dette	146	367	320	395	395	387	383	383
	Epargne nette (capacité d'autofinancement)	411	69	169,61	-14,77	-59,65	-56,24	-95,96	-52,51
	En cours dette	2 427	8 340	8 340	8040	7740	7 460	7 180	6 900
	Annuité de la dette	200	457	398	486	486	476	471	471
	Annuité de la dette/habitant (en euros)	43	83	74	88	84	80	75	74
	Capacité de désendettement en année : (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette)	4,36	19,13	17,03	21,16	23,10	22,56	25,02	20,88
	Taux d'épargne brute	14,54%	10,99%	12,01%	9,15%	7,81%	7,53%	6,38%	7,11%

4. Situation et prospective budgétaire du SPIC (budget annexe)

4.1. Eléments de cadrage sur l'année 2021

Le contrat avec la société Dalkia a bien été reconduit par avenant pour 6 mois de janvier à fin juin 2021. Un appel d'offres pour un nouveau contrat à compter du 1er juillet 2021 a donc été lancé. Les soumissionnaires qui ont répondu sont les sociétés Dalkia et CCIAG.

Le choix de la commune s'est porté sur la société Dalkia qui a présenté l'offre la mieux disante.

La durée du contrat est de trois ans.

4.1. La section fonctionnement

Les tableaux ci-après présentent les budgets de fonctionnement, en prévision d'atterrissage 2021 et budget prévisionnel 2022.

	Recettes fonctionnement	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP 2022
002	report excédent fonctionnement année N-1	5 654 €	10 662 €	22 033 €	22 033 €	
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	185 156 €	179 865 €	184 000 €	195 688 €	200 000 €
706	vente chaleur	185 156 €	179 865 €	184 000 €	195 688 €	200 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €
777	amortissement subvention (ordre)	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels		17 000 €			
778	autres pds exceptionnels		17 000 €			
	TOTAL	205 940 €	222 657 €	221 164 €	232 852 €	215 131 €

	Dépenses fonctionnement	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP 2022
011	charges à caractère général	147 778 €	138 762 €	173 000 €	178 807 €	159 500 €
6061	Fournitures non stockables(gestion achat combustible R1)	87 351 €	80 179 €	85 000 €	107 895 €	110 000 €
6156	maintenance (R2)	44 413 €	50 503 €	50 000 €	50 832 €	30 000 €
	petits travaux			15 000 €	0 €	10 000 €
6168	assurances	3 050 €	2 910 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
6226	honoraires	4 450 €	5 170 €	20 000 €	17 080 €	6 500 €
6288	autres services extérieurs (gestion des cendres)					
	compensation Ehpad (gaz)	8 514 €				
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	1 €	0 €	10 €	2 €	10 €
658	charges diverses gest courante	1 €		10 €	2 €	10 €
Chapitre 66	Charges financières	9 297 €	8 661 €	8 015 €	2 816 €	7 373 €
66111	intérêts	9 718 €	9 087 €	8 448 €	8 448 €	7 808 €
66112	icne	-420 €	-426 €	-433 €	-5 632 €	-435 €
6688	frais bancaires					

Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6815	dotations aux provisions pour risques et charges					
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 201 €	38 202 €	38 202 €	38 202 €	38 202 €
6811	dotation aux amortissements	33 543 €	33 543 €	33 543 €	33 543 €	33 543 €
6811	prov po renouvellet mat (R3)					
6862	dot ch financ à répartir	4 658 €	4 658 €	4 658 €	4 658 €	4 658 €
22	Dépenses imprévues			1 937 €		1 292 €
	TOTAL	195 278 €	185 624 €	221 164 €	219 826 €	206 377 €
	solde de fonctionnement	10 662 €	37 033 €	0 €	13 025 €	8 754 €

Comme annoncé lors du conseil municipal du 09 avril 2021, un versement de 15 000 € du budget de fonctionnement du SPIC est prévu vers les recettes d'investissements de la commune.

Proposition : Compte tenu de l'augmentation du prix des combustibles (Bois, Gaz) et de l'électricité, il est proposé d'augmenter le prix de vente de la chaleur produite par la chaufferie de la commune, et ce de l'ordre de 3 % en 2022.

4.2. La section investissement

Les tableaux ci-après présentent les budgets d'investissement, en prévision d'atterrissage 2021 et budget prévisionnel 2022.

	Recettes investissement	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP 2022
	Total Reports et subvention	63 130 €	43 329 €	37 899 €	37 899 €	21 779 €
001	report excédent N-1 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	63 130 €	43 329 €	22 899 €	22 899 €	0 €
13	Virement de la section de fonctionnementanné N-1			15 000 €	15 000 €	13 025 €
	Virement de la section de fonctionnementanné N					8 754 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 201 €	38 202 €	38 202 €	38 202 €	38 202 €
1562	provision matériel					
28138	dotation aux amortissements	33 543 €	33 543 €	33 543 €	33 543 €	33 543 €
4817	pénalités rénégociation dette (ordre)	4 658 €	4 658 €	4 658 €	4 658 €	4 658 €
	TOTAL	101 331 €	81 531 €	76 100 €	76 100 €	59 981 €

	Dépenses investissement	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Atterrissage 2021 (est)	BP 2022
16	Emprunt	42 871 €	43 501 €	59 141 €	59 141 €	44 850 €
1641	emprunt	42 871 €	43 501 €	44 141 €	44 141 €	44 850 €
	Virement à section investissements commune			15 000 €	15 000 €	
20	immo incorporelles (études)					

1687	autres dettes (versement à la commune)					
21	immo corporelles (travaux)	0 €		1 829 €	1 829 €	0 €
2138	Autres constructions			1 829 €	0 €	0 €
chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €
13918	Amortissement subvention (ordre)	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €	15 131 €
	TOTAL	58 002 €	58 632 €	76 100 €	76 100 €	59 981 €
	solde d'investissement	43 329 €	22 899 €	0 €	0 €	0 €

4.3. Eléments de prospective

Pour les années à venir le point marquant est le chauffage de la nouvelle école maternelle, qui sera assuré par la chaufferie de la commune.

Une sous-station de chauffage sera installée dans les locaux techniques de la nouvelle école maternelle.

Un raccordement avec un échangeur devra être réalisé à partir de la chaufferie de la commune.

Le montant de ces investissements sera financé par le budget de la nouvelle école maternelle.

De plus, une étude d'opportunité sera menée en liaison avec la Région Auvergne Rhône Alpes, pour déterminer la possibilité d'intégrer du solaire thermique dans notre réseau de chaleur.

5. Annexe : Comparatif indicateurs budgétaire des communes par strate

Comptes 2020 des communes appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

(Euros par habitant)	3 500 à 5 000 habitants	5 000 à 10 000 habitants	10 000 à 20 000 habitants	20 000 à 50 000 habitants	50 000 à 100 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT						
Total des produits de fonctionnement (=A)	1 043	1 159	1 313	1 487	1 639	1 378
Impôts locaux	463	507	576	653	676	673
Autres Impôts & taxes	66	95	108	110	118	99
Dotation globale de fonctionnement	147	153	176	202	209	211
FCTVA	2	2	2	2	2	1
Produits des services et du domaine	64	66	72	83	93	67
Total des charges de fonctionnement (=B)	900	1 014	1 176	1 360	1 504	1 272
Charges de personnel	447	537	657	764	821	688
Achats et charges externes	227	236	248	265	261	229
Charges financières	20	22	21	25	33	24
Contingents	28	28	32	58	93	43
Subventions versées	49	65	89	106	129	154
Résultat comptable (R= A-B)	143	145	137	127	135	106
ELEMENTS DE FISCALITE						
Produit taxe d'habitation (y compris THLV)	205	215	245	297	325	320
Produit foncier bâti	242	277	319	351	350	345
Produit foncier non bâti	13	9	6	3	3	1
Produit foncier non bâti (taux additionnelle)	0	0	0	0	0	0
Produit cotisation foncière des entreprises	0	0	0	0	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0	0	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0	0	0	0
ENDETTEMENT						
Encours total de la dette au 31/12/N	728	802	846	1 011	1 370	1 106
Annulé de la dette	97	104	105	121	162	128
FONDS DE ROULEMENT	380	347	316	241	193	116
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
Total des ressources d'investissement (=C)	430	451	454	481	572	465
Emprunts bancaires et dettes assimilées	51	54	66	77	112	109
Subventions reçues	70	72	68	67	71	32
FCTVA	45	44	45	46	52	34
Retour de biens affectés, concédés...	0	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement (=D)	410	425	430	454	536	428
Dépenses d'équipement	302	309	309	320	342	263
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	76	84	85	97	132	106
Charges à répartir	1	1	1	2	4	3
Immobilisations affectés, concédés...	1	0	0	0	0	0
Besoin / capacité de financement de la section investissement (= D - C)	-20	-26	-24	-28	-35	-38
AUTOFINANCEMENT						
Excédent brut de fonctionnement	217	220	216	214	235	194
Capacité d'autofinancement = CAF	198	201	194	188	203	167
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	120	117	109	91	72	61